



Procès-Verbal du Conseil municipal du 30 mars 2023

Début de séance : 20h30

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, SENTY Michel, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : SAUVEPLANE Pierre.

PROCURATION : SAUVEPLANE Pierre a donné procuration à BRUN Christophe.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2023 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Vote des comptes de gestion 2022 – Budget commune et Budget eau-assainissement ;
- Vote des comptes administratifs 2022 – Budget commune et Budget eau-assainissement ;
- Affectation des résultats ;
- Délibération cadre relative aux frais imputés au compte 6232 et 6257 ;
- Délibération fixant le mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57 – subventions d'équipement versées ;
- Budget photovoltaïque : assujettissement à la TVA ;
- Tarifs – Régie communale
- Délimitation des parties urbanisées du village de Massergues ;
- Questions diverses ;

Délibérations du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance :** LAYRAL Emmanuel a été désigné à dix voix pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2023 :** après lecture par Mme le Maire, le PV est approuvé à dix voix pour.
- **Compte-rendu des décisions du maire :** Mme le maire énumère les décisions prises depuis le 21 mars dernier, il s'agit notamment de décisions relatives à des déclarations d'intention d'aliéner. Le conseil municipal en prend acte.
- **Vote du compte de gestion 2022 – Budget commune :**
Le compte de gestion - budget commune – 2022 a été présenté, il retrace la concordance de la comptabilité patrimoniale avec la comptabilité tenue par Mme le Maire dans le compte administratif. Par conséquent, le conseil municipal a adopté à dix voix pour le compte de gestion 2022 – budget commune.
- **Vote du compte de gestion 2022 – Budget eau-assainissement :**
Le compte de gestion - budget eau-assainissement – 2022 a été présenté, il retrace la concordance de la comptabilité patrimoniale avec la comptabilité tenue par Mme le Maire dans le compte administratif. Par conséquent, le conseil municipal a adopté à dix voix pour le compte de gestion 2022 – budget commune.
- **Vote du compte administratif 2022 – Budget commune :**
Le compte administratif - budget commune – 2022 a été présenté. Il s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	263 656.99 €	333 585.52 €	113 119.96 €	30 502.22 €
Résultat comptable 2022		69 928.53 €	-	82 617.74 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		374 415.18 €	- 8 475.77 €	
Résultat de clôture à affecter		444 343.71 €	-	91 093.51 €

Le conseil municipal a adopté à neuf voix pour le compte administratif 2022 – budget commune.



Procès-Verbal du Conseil municipal du 30 mars 2023

- Vote du compte administratif 2022 – Budget eau-assainissement :**

Le compte administratif - budget commune – 2022 a été présenté. Il s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	90 635.72 €	111 605.93 €	50 112.13 €	50 767.00 €
Résultat comptable 2022		20 970.21 €		654.87 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		145 850.68 €		25 356.51 €
Résultat de clôture à affecter		166 820.89 €		26 011.38 €

Le conseil municipal a adopté à neuf voix pour le compte administratif 2022 – budget commune.

- Affectation des résultats -Budget commune :**

L'excédent antérieur reporté le résultat définitif de la section de fonctionnement est de 444 343.71€ ;

Le résultat comptable de l'année 2022 de la section d'investissement est de - 82 617.74€ ;

Le résultat antérieur reporté de la section d'investissement est de - 8 475.77 ;

Les restes à réaliser au 31/12/2022 du budget de la commune sont de 128 453.21€ pour les dépenses d'investissement et de 46 532.45€ pour les recettes d'investissement ;

Les dépenses à couvrir en investissement sont de 173 014.17€ (Résultat comptable 2022 = - 82 617.74 € + Résultat antérieur reporté = - 8 475.77€ + RAR 2022 = -128 453.21€ + 46 532.45€).

Le conseil municipal a adopté à dix voix décide d'affecter 173 014.17€ en réserve au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » au budget primitif de 2023 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement.

- Délibération cadre relative aux frais imputés au compte 623 :** Pour faire suite au passage à la nomenclature comptable M 57 sur le budget communal, il est nécessaire de délibérer sur les frais imputables au compte 623 « publicités, publications, relations publiques ».

Le conseil municipal a adopté à dix voix pour les dépenses imputables au compte 623.

- Délibération fixant le mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57 – subventions d'équipement versées :** Pour faire suite au passage à la nomenclature comptable M 57 sur le budget communal, il est nécessaire de fixer les durées d'amortissements pour les subventions d'équipement versées à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal a adopté à dix voix pour les modalités d'amortissements des immobilisations en M57.

- Budget photovoltaïque : assujettissement à la TVA :** Mme le maire rappelle qu'en décembre dernier un budget annexe « panneaux photovoltaïques » a été créé. Suite à cette création, le conseil municipal souhaite, à dix voix pour, assujettir le budget à la TVA.

- Tarifs – Régie communale :** Les tarifs 2023 du point accueil communal ont été délibéré, à dix voix pour, par le conseil municipal.

- Délimitation des parties urbanisées du village de Massergues :** après avoir fixé des limites de l'agglomération sur les RD 293 et RD 23, le conseil municipal fixe, à dix voix pour, des limites d'agglomération sur la VC se situant « Rue de la Lavogne à Massergues » ;

- Questions diverses :**

- **Granges aux Marnes :** l'entreprise Aaron STEFANIAK a fait un état des lieux de la toiture et de la façade.

Fin de séance : 22h 15

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
LAYRAL Emmanuel